



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

Avignon, le 21 juillet 2022

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des collectivités et établissements
publics affiliés au Centre de gestion de Vaucluse
ayant moins de 30 agents CNRACL

POLE APPUI AUX COLLECTIVITES

Affaire suivie par : Laure DESCHAMPS/Sophie RICOL
04 32 44 89 30
assurancestatutaire@cdg84.fr

Circulaire n°22-61

Objet : Contrat-groupe d'assurance statutaire du CDG 84
« Petit marché » - 2022-2025- adhésion en cours de mandat

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Grâce au **contrat groupe assurance statutaire, souscrit auprès de la compagnie CNP assurances et du courtier SOFAXIS** par le CDG 84, les collectivités territoriales et établissements publics adhérents peuvent garantir les risques financiers encourus à l'égard de leur personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Ce contrat est souscrit en capitalisation et a pris effet au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 4 ans.

Je souhaite vous rappeler que **les collectivités et établissements publics ayant au sein de leurs effectifs moins de 30 agents CNRACL peuvent rejoindre le contrat-groupe à tout moment entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2025.**

Le contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 84 est un atout pour les collectivités de moins de 30 agents. Il allie mutualisation et efficacité, en proposant notamment :

- des **délais de remboursement courts**
- une **gestion dématérialisée des prestations**
- un **conseil médical spécialisé**
- une **assistance juridique**
- une **aide à la réinsertion professionnelle et un accompagnement psychologique**
- des **prestations d'accompagnement étendues** : formation, e-learning
- une **mutualisation des résultats entre collectivités** permettant d'éviter la résiliation ou de limiter la hausse imposée par l'assureur en cas de pic de sinistralité,

De plus, le Centre de gestion a négocié avec l'assureur :

- le **respect de la décision d'imputabilité de l'employeur** sans remise en cause possible ;
- la **prise en charge du passé non connu très large** ;

Par ailleurs, le Centre de Gestion :

- **facilite les contacts** avec le courtier, en ayant des interlocuteurs identifiés,
- est **un interlocuteur de poids** pour vous aider lors de situations délicates ;
- **se charge de l'obligation de mise en concurrence** pour le choix d'un assureur, qui est une procédure lourde et technique.

L'adhésion au contrat-groupe donne également accès à une gamme de services et d'outils de prévention (pour les risques assurés), développée par SOFAXIS et gérée par NEERIA, leur partenaire :

- L'assistance juridique

- **Les études et bilans statistiques** : une collectivité peut accéder à ses statistiques d'absentéisme sur son compte personnel en ligne SOFAXIS.

- **Le recours contre tiers** : En cas de sinistre garanti mettant en jeu la responsabilité d'un tiers, l'assureur s'engage à exercer le recours pour les sommes restant à la charge de la collectivité (franchise, part de la rémunération).

- **Le contrôle médical et contre-visite** : la SOFAXIS se charge d'organiser le contrôle médical.

- **La prévention** : des ingénieurs conseillent les collectivités sur l'ensemble des réglementations et leurs modalités de mise en œuvre, en lien avec le Pôle Santé et Sécurité au Travail du CDG 84. Les collectivités disposent également d'outils pédagogiques sur les thèmes majeurs de l'hygiène et de la sécurité, d'une permanence dédiée et d'un accès à une base documentaire en ligne.

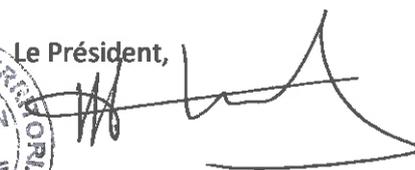
- **Le soutien psychologique et le maintien dans l'emploi** : la SOFAXIS propose aux collectivités différents programmes de soutien psychologique individuel ou collectif, de maintien dans l'emploi et de réinsertion professionnelle.

- **Les formations** : la SOFAXIS possède un catalogue de formations en ligne.

Si vous souhaitez rejoindre le contrat-groupe, je vous invite à prendre contact avec Mesdames Sophie RICOL ou Laure DESCHAMPS, Pôle Appui aux Collectivités, à l'adresse suivante : assurancestatutaire@cdg84.fr, qui se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,



Maurice CHABERT

